



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



LES **RENCONTRES** ASSOCIATIVES de Provence

SEPTEMBRE/NOVEMBRE 2024



RENCONTRES ASSOCIATIVES DE PROVENCE

Informations aux associations

2025

Département des Bouches-du-Rhône



Programme

Les subventions en chiffres et le guide des aides

**Conseils sur le dépôt d'un dossier
L'accompagnement au dépôt de dossier**

Le Service de la Jeunesse

Le CDOS

Le Service des Sports

Temps d'échanges



Les subventions aux associations

88

Millions d'€ attribués en 2023

Plus de

7 200

demandes déposées

5 000

3 000

**dossiers subventionnés représentant
associations**



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Direction de la Jeunesse et des Sports

Service des Relations avec les Associations et les Particuliers
SRAP



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Guide des aides aux associations

SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE



Le guide des associations est accessible en téléchargement :

https://www.departement13.fr/fileadmin/user_upload/assos/guide_assocs/guide_des_associations-2023.pdf

Un mode d'emploi des subventions pour connaître les dispositifs d'aides financières, techniques et matérielles en direction des associations.



GUIDE DES AIDES
AUX ASSOCIATIONS



DIRECTION DE LA VIE LOCALE
Service de la vie associative
FICHE N° 27 - ÉDITION 2023

SOUTIEN DE LA VIE ASSOCIATIVE FONCTIONNEMENT

OBJECTIF

- ▶ Soutenir le fonctionnement général des associations ou des projets spécifiques ou des manifestations.

BÉNÉFICIAIRES

- ▶ Associations œuvrant pour la préservation du lien social et présentant des initiatives sur le terrain ne s'inscrivant pas dans un domaine spécifique (culture, sport, insertion, etc.).
- ▶ Associations œuvrant pour le développement de la vie associative.

À titre d'exemple : les associations d'animation de quartier et de promotion de la vie sociale au sens large, les associations d'animation populaire, les associations promouvant les valeurs de citoyenneté, d'intégration, de paix, de défense des droits de l'homme et de lutte contre les dérives sectaires, etc.

CONDITIONS / ÉLIGIBILITÉ

- ▶ Ce dispositif n'a pas vocation à soutenir des associations de locataires, de parents d'élèves, la célébration d'anniversaires, les mouvements politiques, l'enseignement supérieur, les associations culturelles, les associations suivant l'intérêt d'une seule personne, et les associations ayant une activité assimilée à une prestation commerciale, etc.

NATURE DES AIDES ACCORDÉES

- ▶ Subvention pour le fonctionnement général de l'association ou pour une action spécifique (manifestation, projet particulier).

MODALITÉS

- ▶ L'octroi et le montant de la subvention s'apprécient sur présentation du dossier de demande (ex : note, descriptif du dossier, plan de financement, comptes de résultats...)
- ▶ Se reporter à la rubrique "Dépôt de demande de subventions : mode d'emploi".

FORMULATION DE LA DEMANDE

- ▶ Dépôt du dossier en ligne conformément aux dates butoirs indiquées sur le site internet du Département : <https://subventions.departement13.fr/>
- ▶ Joindre au dossier tout document (format numérique) permettant d'apprécier l'intérêt du projet, le public concerné, la portée géographique des actions...
- ▶ Il est conseillé de ne pas présenter plus de quatre dossiers par an.

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE
DIRECTION DE LA VIE LOCALE SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE
PÔLE SOUTIEN VIE ASSOCIATIVE
04 13 31 37 61 / 04 13 31 39 08 / 04 13 31 39 15
HÔTEL DU DÉPARTEMENT - 52, AVENUE DE ST-JUST - 13004 MARSEILLE

Dossier dématérialisé: Une adresse unique

Une seule adresse pour déposer les demandes de subvention

→ <https://www.departement13.fr/subventions/>



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Les dates clés : dossiers 2025

(Hors modification éventuelle indiquée par la collectivité)

Début dépôt
Lundi 2 septembre 2024

Date limite de dépôt
Colloques et Congrès
Lundi 31 mars 2025

Date limite de dépôt pour un
traitement prioritaire
Mercredi 15 janvier 2025

Date limite de dépôt et de
complétude
Lundi 30 juin 2025

Tout dossier non complété avant la date limite du 30 juin 2025 sera rejeté



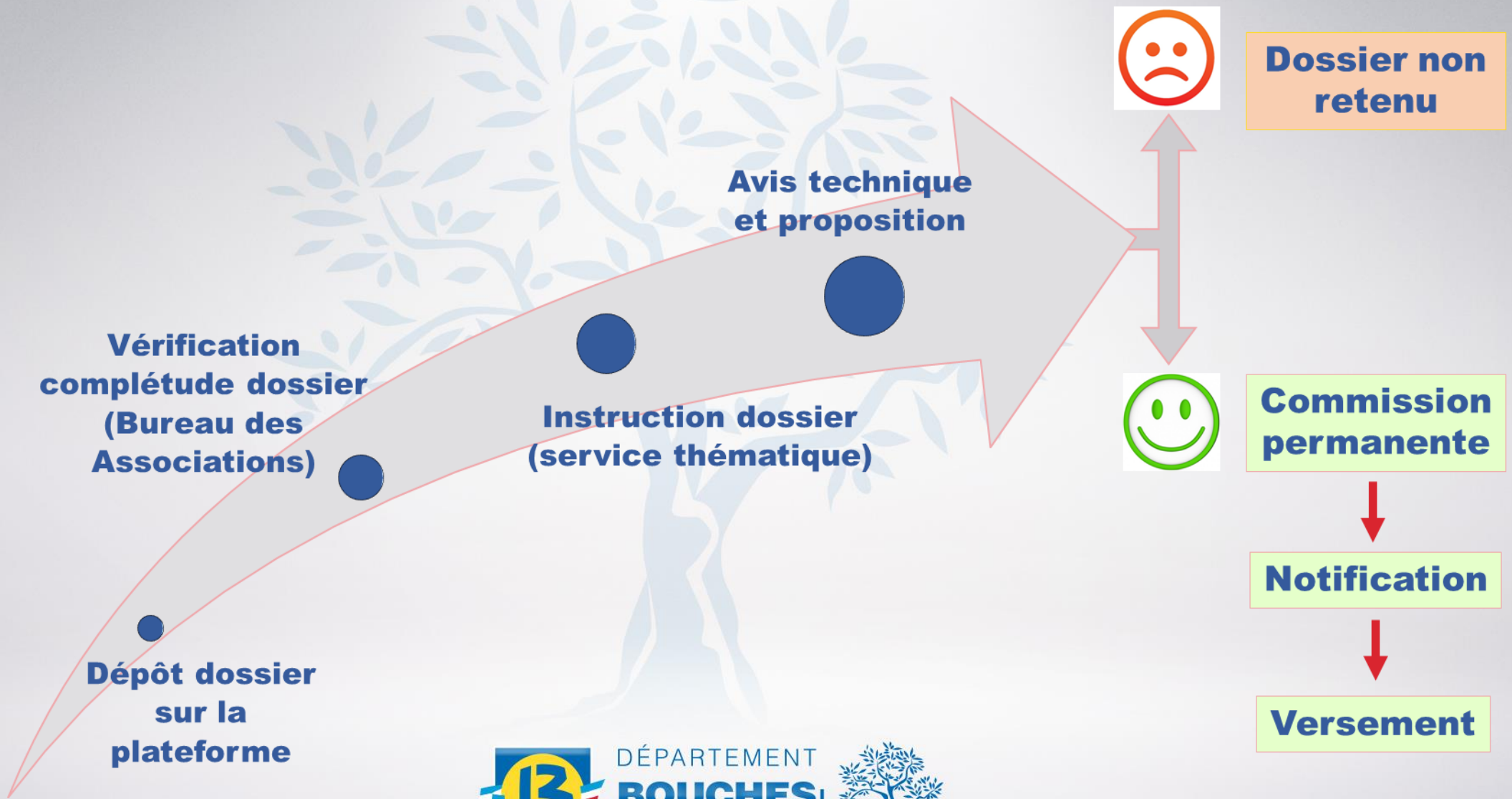
DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Le conseil : Déposer tôt !

- Vous pouvez déposer votre dossier dès le début de la campagne de dépôt (dès septembre N-1).
- Avantage : un dossier traité plus rapidement.

Circuit du dossier



Types de demandes

FONCTIONNEMENT GENERAL

- Recettes et dépenses liées au fonctionnement courant de l'association: salaires, charges sociales, impôts, loyers, assurance, électricité / cotisations, subvention de fonctionnement, petits matériels de bureau, produits financiers, etc.
- Le fonctionnement général se différencie de l'investissement.

INVESTISSEMENT

- Un projet non réalisé.
- Travaux et achats de biens durables augmentant le patrimoine de l'association (matériels durables, construction de bâtiments...).
- Les dépenses qui se consomment par leur premier usage (fournitures de bureau, petit outillage...) se comptabilisent en charges de fonctionnement.
- L'autofinancement de l'association à hauteur de 20% des dépenses prévisionnelles est fortement recommandé.

Types de demandes

PROJETS SPÉCIFIQUES

- Action visant un projet déterminé et nécessitant un budget particulier.

MANIFESTATIONS

- La manifestation doit avoir lieu dans le Département des Bouches-du-Rhône.
- Activité à caractère public visant l'organisation d'un événement à une date et un lieu précis.

Les étapes du dépôt de dossier

- Les DOCUMENTS RESSOURCES : ensemble des formulaires nécessaires au dépôt de dossier (modèles vierges, formulaires spécifiques...)
- La FICHE TIERS : fiche de présentation de l'association (documents administratifs, renseignements...)
- DEPOSER SON DOSSIER
- Comment SUIVRE SA DEMANDE DE SUBVENTION (état du dossier, contacter l'agent instructeur...) ?

Documents ressources

Mes derniers dossiers


TOUT AFFICHER


Assos - Instruction : Direction de
l'Agriculture et des Territoires
Nature du projet: Fonctionnement général

 Asso-TAG-001439

ASSOCIATION JE
DEMANDE UN
SUBVENTION
(ASSOCIATION TEST POUR
LES BESOINS DES
SERVICES)


 17/07/2023

 17/07/2023

Demandé : 1 € 





DEPÔT DU DOSSIER DE SUBVENTION -
BUREAU DES ASSOCIATIONS
Type de demande: Fonctionnement
général 

 BA-090995


ASSOCIATION JE
DEMANDE UN
SUBVENTION
(ASSOCIATION TEST POUR
LES BESOINS DES
SERVICES)

 17/07/2023

 17/07/2023

Demandé : 1 € 



 BA-090723

C'est dans
cette rubrique
que vous
aurez accès
aux
formulaires
spécifiques,
modèles
etc...

Détail fiche tiers

1 - Cliquer sur
« Détail fiche
tiers »

2 - Mettre à jour
les 6 onglets –
L'onglet
« Documents
administratifs »
est dédié à tous
les documents
administratifs de
l'association

Détail Fiche Tiers

 Attention la saisie de cet écran ne constitue pas le dépôt d'un dossier de demande. Vous pouvez déposer un dossier de demande via le menu «Rechercher une Aide».

Identification

IBAN


Documents Administratifs

Renseignements

Détails

Contacts

Identification de l'association

Nom * ASSOCIATION JE DEMANDE UN SUBVENTION (ASSOCIATION TEST POUR LES BESOINS DES S 

Sigle * HH 

Association déclarée en Alsace-Moselle Oui Non

Date de déclaration à la préfecture * 15/06/2012 

N° de SIRET * 00000000000000 

(composé de 14 caractères numériques)

Coordonnées

Déposer un dossier

1 - Cliquer sur
« Rechercher une aide »

2 - Cliquer sur la flèche à
la droite de « Bureau
des associations »

3 - Cliquer sur « Déposer
un dossier »

4 -Après avoir cliqué sur
« Déposer un dossier »,
la plateforme vous invite
à vérifier d'abord la
fiche tiers

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

René JEDEMANDE
Gestion des subventions et des aides individuelles
Les services en ligne

ACCUEIL RECHERCHER UNE AIDE SUIVRE MES DOSSIERS DOCUMENTS RESSOURCES DÉTAIL FICHE TIERS

Actualités
21/09/2023
ASSOCIATIONS : NOUVELLE VIDEO A VOTRE DISPOSITION

DEPÔT DU DOSSIER DE SUBVENTION - BUREAU DES ASSOCIATIONS
Associations
28 DOSSIER(S) EN COURS
BA
Type de Bénéficiaire: [Icon] →

RIB libellé au nom de l'Association
Les derniers comptes financiers sur 12 mois (Bilan-Compte de résultat-annexe), approuvés en Assemblée Générale, signés par le Président et le Trésorier
Rapport du commissaire aux comptes (obligatoire pour les associations qui ont reçu annuellement

↑ DÉPOSER UN DOSSIER
SUIVRE MES DOSSIERS

RECHERCHER UNE AIDE SUIVRE MES DOSSIERS DOCUMENTS RESSOURCES

Confirmation de mes informations personnelles * Champs obligatoires

Détail Fiche Tiers

Avant d'accéder au formulaire de demande de votre dossier, merci de confirmer que les informations renseignées dans les différents onglets ci-dessous sont à jour.

Identification Renseignements Détails Contacts IBAN Documents administratifs

Identification de l'association
Nom du bénéficiaire (Association, Collectivité...)* LES CHEVALIERS DU ROY

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

Suivre un dossier

Cloche rouge = en attente de complétude

Cliquer sur « Suivre mes dossiers »


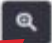



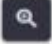

BOUCHES DU RHÔNE

Gestion des subventions et des aides individuelles
Les services en ligne

ACCUEIL RECHERCHER UNE AIDE SUIVRE MES DOSSIERS DOCUMENTS RESSOURCES DÉTAIL FICHE TIERCE

Mes derniers dossiers

TOUT AFFICHER

DEPÔT DU DOSSIER DE SUBVENTION - BUREAU DES ASSOCIATIONS Type de demande: Fonctionnement général	BA-090723 ASSOCIATION JE DEMANDE UN SUBVENTION (ASSOCIATION TEST POUR LES BESOINS DES SERVICES)	01/06/2023 07/06/2023	Demandé : 2 000 €	  
DEPÔT DU DOSSIER DE SUBVENTION - BUREAU DES ASSOCIATIONS Type de demande: Fonctionnement général	BA-090655 ASSOCIATION JE DEMANDE UN SUBVENTION (ASSOCIATION TEST POUR LES BESOINS DES SERVICES)	23/05/2023 23/05/2023	Demandé : 3 000 €	 
DEPÔT DU DOSSIER DE SUBVENTION - BUREAU DES ASSOCIATIONS Type de demande: Fonctionnement général	BA-090654 ASSOCIATION JE DEMANDE UN SUBVENTION (ASSOCIATION TEST POUR LES BESOINS DES SERVICES)	23/05/2023 23/05/2023	Demandé : 1 000 €	 

État de mes dossiers

Accéder à mon dossier en modification

Contacter son agent instructeur

1 - Cliquer sur
« Suivre mes
dossiers »

RECHERCHER UNE AIDE


SUIVRE MES DOSSIERS


DOCUMENTS RESSOURCES

DÉTAIL FICHE TIERS


2 – Passer la
souris sur
l'infobulle bleu
pour visualiser
l'identité et les
coordonnées de
l'agent en charge
de votre dossier


DEPÔT DU DOSSIER DE
SUBVENTION - BUREAU DES
ASSOCIATIONS


Type de demande: Fonctionnement
général 

 BA-090655

ASSOCIATION JE DEMANDE UN SUBVENTION
(ASSOCIATION TEST POUR LES BESOINS DES
SERVICES)

 23/05/2023

 23/05/2023

Demandé :
3 000 € 



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU-RHÔNE**



Points de vigilance

Liste des membres du Conseil d'Administration

- . Fournir ce document dans l'onglet « Documents administratifs » de la Fiche tiers.

RIB / IBAN

- . Libellé au nom de l'association.

Comptes annuels (NOUVEAUTE)

- . Sur 12 mois (Bilan/Comptes de résultat/Annexe), approuvés en AG, signés par le Président et le Trésorier : (N-3 + N-2 obligatoire + si possible N-1).
- . Pour les associations percevant plus de 153 000€ de subventions publiques, ils doivent être accompagnés des rapports du CAC sur les mêmes années.

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées (NOUVEAUTE)

- . Pour les associations percevant plus de 153 000€ de subventions publiques, fournir ce document dans l'onglet « Eléments justificatifs » (N-3 + N-2 + N-1 obligatoire).

Budget prévisionnel global de Fonctionnement

- . Doit être équilibré (dépenses = recettes) et faire apparaître l'intégralité des subventions sollicitées (à l'exception de l'investissement).

Rapport global d'activité (NOUVEAUTE)

- . Sur 12 mois, approuvé en AG. Ne pas fournir une simple copie du PV d'AG (N-2 obligatoire + si possible N-1 ou rapport provisoire signé par le président).

Programme global d'activité

- . Sur 12 mois, relevant de l'année pour laquelle la subvention est sollicitée.

Modalités de versement des subventions allouées

FONCTIONNEMENT

- Dans les 60 jours suivant la notification de la délibération de la CP ou 60 jours suivant la notification de la convention signée des deux parties

INVESTISSEMENT

- Factures acquittées et signées par le Président ou Trésorier + Compte rendu financier à transmettre dans les trois ans suivant la date du vote en Commission permanente (hors spécifié dossiers culture)

PROJETS SPÉCIFIQUES

- Dans les 60 jours suivant la notification de la délibération de la CP ou 60 jours suivant la notification de la convention signée des deux parties
- Compte rendu financier de subvention (cerfa 15059-02) à transmettre avant le 30 juin de l'année qui suit le vote en Commission permanente

MANIFESTATIONS

- Dans les 60 jours suivant la notification de la délibération de la CP ou 60 jours suivant la notification de la convention signée des deux parties
- Compte rendu financier de subvention (cerfa 15059-02) à transmettre dans les meilleurs délais



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Nouveautés 2024 !

Vous êtes une association et souhaitez être accompagné dans le dépôt d'une demande de subvention?

Une hotline dédiée aux associations

Contactez-nous!

04 13 31 13 14

Du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30.

Un accompagnement de proximité réparti sur tout le territoire

17 Maisons du Bel-Âge des Bouches-du-Rhône et 2 Maisons de Provence de la Jeunesse et des Sports vous reçoivent désormais sur rdv pour vous accompagner techniquement et administrativement dans le dépôt de vos dossiers sur la plateforme.

Retrouvez toutes les informations sur la page :

L'assistance à vos côtés
(departement13.fr)



DÉPARTEMENT BOUCHES-DU-RHÔNE

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Vous avez du mal à vous y retrouver ?
Le Département vous accompagne

17 MAISONS DU BEL ÂGE DES BOUCHES-DU-RHÔNE ET 2 MAISONS DE PROVENCE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS VOUS REÇOIVENT SUR RDV.

MPS **MAISONS DU BEL ÂGE**

L'Assistance à vos côtés

CONTACTER L'ASSISTANCE POUR UNE AIDE TECHNIQUE

Nous écrire : <http://dpt13.fr/subv>

Nous appeler : 04 13 31 13 14 du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30

SE RENSEIGNER SUR LES SUBVENTIONS SECTEUR PAR SECTEUR

Le guide des associations est accessible en téléchargement :

https://www.departement13.fr/fileadmin/user_upload/assos/guide_assocs/guide_des_associations-2023.pdf

POUR VOUS AIDER PAS A PAS

Le tuto : <https://www.youtube.com/watch?v=jKPbKgoPO6o>



Le guide d'aide au dépôt de dossier :

https://www.departement13.fr/fileadmin/user_upload/Associations/guide/ASSOCIATIONS_GUIDE-ACCOMPAGNEMENT.pdf

Ordre départemental des bénévoles



Madame Martine VASSAL, Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône met à l'honneur l'ensemble des bénévoles de notre territoire pour leur engagement au quotidien.

Remise de médaille de l'Ordre départemental des bénévoles (ODB) selon 3 rangs :

- OR, 20 ans ou plus de bénévolat
- ARGENT, 10 ans ou plus
- BRONZE, 5 ans et plus.

Depuis 2022, 230 bénévoles ont reçu la Médaille de l'Ordre Départemental des bénévoles.

Pour mettre à l'honneur un ou plusieurs bénévoles de votre association, le candidat doit remplir un dossier en ligne.

Suivez ce lien : dpt13/odb



SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE : FORMATION DES DIRIGEANTS BÉNÉVOLES

Dispositif
GRATUIT

Objectif : Faire bénéficier les dirigeants bénévoles d'un réel cadre formel pour faire vivre une association.

La vie associative, particulièrement importante dans notre département, fonctionne grâce au bénévolat.

Depuis 2003, le Département finance une formation à l'attention des dirigeants bénévoles (président, trésorier, secrétaire) pour les petites associations, composées uniquement de bénévoles ou avec 1 ou 2 salariés. Cette formation se déroule sur 3 journées et aborde les aspects administratifs, budgétaires, comptables, ainsi que le projet associatif.

Chaque année, des sessions sont organisées, dont 2 hors Marseille. Chaque session organisée par le service de la vie associative, est destinée à une quinzaine de participants et se déroule à l'Hôtel du Département (pour celles organisées à Marseille). Ce dispositif est entièrement gratuit pour les participants. Les inscriptions se font directement auprès de la collectivité (bulletin téléchargeable ci-dessous), dans la limite des places disponibles.

➤ Renseignements au 04 13 31 39 23 ou 04 13 31 37 31 et demande d'inscription suivant le lien : (dans la limite des places disponibles) :

[Se former / S'informer - Vous êtes une association - Nos services – Site du Département des Bouches-du-Rhône \(departement13.fr\)](http://departement13.fr)



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU-RHÔNE**



Direction de la Jeunesse et des Sports

Les Maisons de Provence Jeunesse et Sports

MPJS



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Les Maisons de Provence Jeunesse et Sports (MPJS) :

2 MPJS sur le territoire Départemental

AIX-EN-PROVENCE

Espace du Pays d'Aix-en-Provence
8 rue du Château de l'Horloge – 13100 Aix-en-Provence
04 13 31 60 88 / mpjs.aix@departement13.fr

<https://www.departement13.fr/nos-actions/sport/les-lieux-daccueil/maison-de-provence-de-la-jeunesse-et-des-sports-aix-en-provence/>

MARSEILLE

MPJS Capelette (déménagement de la MPJS Chapelier)
13 rue Edouard Alexander – 13010 Marseille
04 13 31 68 20 / mpjsmarseille@departement13.fr

<https://www.departement13.fr/nos-actions/sport/les-lieux-daccueil/maison-de-provence-de-la-jeunesse-et-des-sports-marseille/>

Mission de proximité et de soutien

Accompagnement et orientation
des familles et des jeunes

Accompagnement
des associations

Qu'est-ce qu'une MPJS ?

Un point d'information et d'orientation
sur les aides du Département



Un espace à la disposition
des jeunes et des associations



Une programmation variée avec des
événements mensuels et ponctuels



Direction de la Jeunesse et des Sports

Le Service de la Jeunesse



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Le Service de la Jeunesse

Les dispositifs jeunesse



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Cjeune, la carte des 11-25 ans



La carte Cjeune **accompagne tous les jeunes de 11 à 25 ans** domiciliés dans le département des Bouches-du-Rhône.

Un accès personnel à la plateforme numérique Cjeune,

1 application mobile dédiée



Points d'intérêt particuliers :

Pour les collégiens scolarisés dans le département : un porte-monnaie de 150 euros pour le sport, la culture, les loisirs et le soutien scolaire à utiliser chez les 2050 partenaires conventionnés avec le Département, selon les modalités suivantes:

- 100 € pour le sport, la culture et les loisirs;
- 50 € pour le soutien scolaire.

➡ **participe à l'amélioration de la qualité de vie des jeunes** en leur offrant la somme annuelle de 150,00 euros, à dépenser librement dans les domaines du sport, de la culture et des loisirs , et en apportant ainsi aux familles un véritable soutien au pouvoir d'achat,

➡ **soutien au tissu économique local dispensé aux partenaires du dispositif,**

Pour les 15/25 ans, une offre non monétisée, mais un accès privilégié au réseau des partenaires, à des avantages exclusifs et des bons plans conçus spécialement pour eux et aux dispositifs du Département

En adhérant au dispositif Cjeune, vous devenez partenaire des 105 000 collégiens et des 300 000 jeunes du département et contribuez à la diversité des propositions de nos partenaires,

Informations et contact:

www.cjeunedeprovence.fr

Mail : contact@cjeunedeprovence.fr

Tel: 04 86 68 47 44

Devenir partenaire: <https://partenaires.cjeunedeprovence.fr/>

La Team 13



La Team 13



Réseau de jeunes prêts à s'engager auprès des associations du territoire sur des missions citoyennes, solidaires et environnementales.



La TEAM13 permet de :

- Valoriser la jeunesse du territoire
- Reconnaître les compétences des jeunes (attestation délivrée par l'organisateur à chaque mission)
- Agir autour de grands enjeux contemporains dont l'environnement et la solidarité
- Partager avec d'autres jeunes de différents profils et différents horizons

Les membres de la Team 13 renforcent les équipes bénévoles dans différents domaines tout au long de l'année : environnement, solidarité, culture, sport

A noter : aucune contrainte, le jeune est libre de répondre selon ses envies et disponibilités.

La Team 13, c'est à ce jour plus de **1800 membres** intergénérationnels
Depuis 2019, année de sa création, la Team 13 a répondu à 450 appels avec 3 750 participations

Plus d'informations sur www.departement13.fr, rubrique Jeunesse/nos Actions

Par courriel : team13@departement13.fr

Par téléphone : 04 13 31 96 65

Les Services civiques



De 18 à 25 ans, jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, sans condition de diplôme et uniquement sur le critère de la motivation.

Le Département propose ainsi 18 missions de 24h ou 28h / semaine pour une durée de 6 mois dans les collèges ou 8 à 12 mois dans les différentes directions : solidarité, éducation (collèges), culture, jeunesse, santé, sport, et environnement.

Indemnité : 619 € PAR MOIS

Quels objectifs ?

- former les citoyens de demain
- avoir une première expérience au sein du Département ou des collèges, en exerçant une mission d'intérêt général
- gagner en compétences et en confiance
- bénéficier d'un accompagnement vers un premier emploi
- se créer un réseau professionnel
- valoriser son CV

Date limite de candidature: 26/11/2024

Infos et candidature sur :

www.departement13.fr/servicecivique

Contact : 04 13 31 21 28

Courriel : serviceciviquedeprovence@departement13.fr

Les Séjours sportifs, éducatifs et culturels



Permettre aux collégiens de pratiquer des activités sportives, culturelles ou de loisirs, pendant les vacances scolaires d'hiver et d'été.

Points d'information :

Organisés dans la grande moitié sud de la France par des structures partenaires du Département, et pour une durée de 7 jours.

6 prestataires;

8 séjours -5 thèmes : Ski, multi activité montagne, gastronomie, silence on tourne et coulisses du multimédia

7 lieux géographiques.

Un dispositif à succès tant auprès des familles bénéficiaires que des établissements qui sélectionnent les jeunes;

Participation des familles: 70€, pour un coût de 800 € en moyenne,

Encourager la diversité culturelle, la parité, et les activités créatives des jeunes par les thématique proposées



En 2023/2024 90 % des jeunes se sont déclarés très satisfaits ou satisfaits des séjours qui leur étaient proposés

Le Service de la Jeunesse

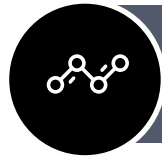
Les subventions jeunesse



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



LES GRANDES THEMATIQUES DES SUBVENTIONS JEUNESSE



LOISIRS

- Culture
 - Arts
- Musique
- Numérique
 - Sport
 - MJC
- Scoutisme



CITOYENNETE

- Chantiers jeunes bénévoles
- Initiatives éducatives
- Prévention jeunesse
 - Santé



EMPLOI

- Insertion Professionnelle
- Missions Locales

Le pôle Pôle administratif, financier et subventions



Les domaines d'intervention (types de dossiers):

Fonctionnement général : soutien de la vie associative ; projet spécifique de longue ou courte durée (accompagnement sur la réalisation de projets) ;

Manifestations : accompagnement et réalisation de manifestations jeunesse ;

Investissement : aide pour l'achat de matériel amortissable,

Critères principaux de recevabilité :

L'association doit être une association loi 1901 et avoir plus d'un an d'existence. Le projet doit se dérouler sur le département des Bouches-du-Rhône.

Les actions doivent se dérouler hors temps scolaire et être en lien avec la politique jeunesse du Département (l'accès à l'emploi, la citoyenneté, l'accès aux loisirs).

L'association doit solliciter plusieurs partenaires pour financer son projet.

L'équipe :

Responsable de pôle : charlotte LIAGRE
Agents instructeurs : Stéphanie PEDRERO, caroline CHAUMERY et Antoine IMART

Le C.D.O.S

Comité Départemental Olympique et Sportif



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**





Rencontres Associatives de Provence Jeunesse, Sports

Mardi 24 septembre 2024

Hôtel du Département



CDOS

**BOUCHES
DU-RHÔNE**

Présentation du dispositif Pass'Sport 2024



pass Sport

50 euros pour aider les 6-30 ans à faire du sport




MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**pass
Sport**

pass Sport
50 euros pour aider les 6-30 ans à faire du sport

[Je suis une structure partenaire →](#)

[Accueil](#) | [Tout savoir sur le pass Sport](#) | [Trouver un club partenaire](#) | [Une question ?](#) | [Tableau de bord ↗](#)



**50 euros pour aider
les 6-30 ans à faire
du sport**

[Je fais le test →](#)

<https://www.pass.sports.gouv.fr>



CDOS

**BOUCHES
DU - RHÔNE**

Qu'est-ce que le Pass Sport ?

Aide de 50€ ouverte du 1^{er} juin au 31 décembre 2024

Qui peut obtenir le Pass Sport ?

- Jeunes nés entre le 16 septembre 2006 et le 31 décembre 2018 et bénéficient de **l'allocation de rentrée scolaire** ;
- Jeunes nés entre le 1er juin 2004 et le 31 décembre 2018 et bénéficient de **l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé** ;
- Jeunes nés entre le 16 septembre 1993 et le 31 décembre 2008 et bénéficient de **l'allocation aux adultes handicapés** ;
- Etudiants, âgés de 28 ans révolus au plus, et bénéficient au plus tard le 15 octobre 2024, d'une **bourse de l'état de l'enseignement supérieur sous conditions de ressources, d'une aide annuelle du CROUS ou d'une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire 2024 - 2025.**



Comment utiliser son pass Sport ?



Nicolas Dupont

Né le 10/01/2015

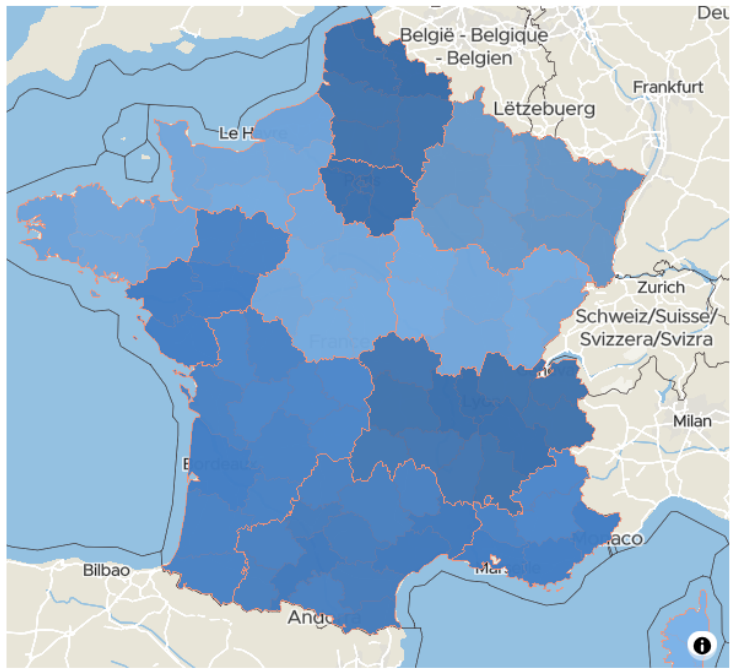
Code: 24 - AAAA - AAAA



CLUBS ET STRUCTURES SPORTIVES

Grâce au pass Sport contribuez à accueillir encore plus de jeunes dans vos clubs et offrez leur la possibilité de bénéficier d'une aide à la pratique sportive par une déduction de 50 € à l'inscription qui vous sera intégralement remboursée par l'Etat.

S'inscrire au Compte Asso [↗](#)



Inscriptions géographiques

Choix de l'analyse: **inscrits**
 Inscrits Boursiers QPV ZRR Fédérations

Région: Provence-Alpes-Côte d'Azur
 Département: Tous les départements

Département	Inscrits	Filles	Garçons	Éligibles	Taux Recours	Poids Régional	Poids National
Alpes-Maritimes	5 993	1 754	4 239	94 174	6,36%	16,9%	1,46%
Alpes-de-Haute-Provence	599	228	371	15 402	3,89%	1,69%	0,15%
Bouches-du-Rhône	16 440	4 940	11 500	220 374	7,46%	46,37%	4,01%
Hautes-Alpes	870	284	586	12 120	7,18%	2,45%	0,21%
Var	6 788	1 840	4 948	100 359	6,76%	19,14%	1,65%
Vaucluse	4 766	1 512	3 254	67 854	7,02%	13,44%	1,16%



[Télécharger les données](#)



Nous Contacter :

CDOS 13

Standard : 04 13 31 68 50

Dominique ABADIE : 06 16 02 21 85

bouchesdurhone@franceolympique.com

Direction de la Jeunesse et des Sports

Le Service des Sports



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Règles de base

4 types de demandes :

FUNCTIONNEMENT GENERAL

- Recettes et dépenses liées au fonctionnement courant de l'association : Salaires, charges sociales, impôts, loyers, assurances, électricité, cotisations, subvention de fonctionnement, produits financiers etc. Le fonctionnement général se différencie de l'investissement.

INVESTISSEMENT

- Un projet non réalisé : immobilier ou mobilier.
- Travaux et achat de biens durables augmentant le patrimoine de l'association (matériels durables, construction de bâtiments...).
- Sont exclues les dépenses qui se consomment par leur premier usage (fournitures de bureau, petit matériel, ...) = à intégrer en charges de fonctionnement.

PROJETS SPÉCIFIQUES

- Action visant un projet déterminé et nécessitant un budget particulier.
- Signature d'une convention pour TOUS les projets spécifiques.

MANIFESTATIONS

- La manifestation doit avoir lieu dans le département des Bouches-du-Rhône.
- Activité à caractère public visant l'organisation d'un événement à une date et en un lieu précis.
- Seules les manifestations à caractère compétitif de niveau national, international OU présentant un budget propre supérieur à 30 000 € sont éligibles OU se déroulant dans les parcs départementaux.
- 1 manifestation par an et par association ou 4 manifestations pour les clubs omnisports.
- Signature d'une convention pour TOUTES les manifestations.

Formulaire spécifique pour chaque type de demande



Critères de recevabilité – spécificités sports

• Association ayant son siège ou bureau dans les Bouches-du-Rhône (hors manifestation sportive)

• Association ayant au moins 1 an d'existence au jour de la demande (date déclaration Préfecture)

• Être affiliée à une fédération sportive agréée par le ministère des sports

• Posséder au moins 15 licenciés (hors parasport)

Formulaires «Sport»
Obligatoires
Et accessibles [ICI](#)

Contact pour les demandes de fonctionnement, investissement et manifestations :
sportsubventions@departement13.fr

Label Sport et Handicap

- Le Département des Bouches-du-Rhône a lancé en septembre 2022 le label Sport et Handicap en collaboration avec le CDOS 13 et les comités départementaux Handisport et Sport Adapté : **121 clubs sont titulaires du label**
- Objectifs:
 - Recenser et valoriser les clubs accueillant des personnes en situation de handicap
 - Inciter les 4 300 clubs du département à s'ouvrir aux personnes en situation de handicap
- Le label est ouvert à **toute association sportive** ouverte aux personnes en situation de handicap, que cela soit dans des sections dédiées ou en pratique mixte. Le label sera une reconnaissance de la capacité d'un club à accueillir et à encadrer des sportifs en situation de handicap, dans de bonnes conditions et en toute sécurité



Projets spécifiques prioritaires

➤ Sport et Handicap:

- Financement de projets visant à développer les créneaux handisport/sport adapté via la création de section ou l'accueil de ce public (pour les clubs labellisés sport et handicap)

➤ Apprentissage de la natation

- Soutien financier pour des projets d'apprentissage de la natation en piscine ou en mer

Un pôle dédié aux projets :
sports.projets@departement13.fr

➤ Projets Jeux Olympiques et Paralympiques

- Soutien aux athlètes SHN et aux projets des associations pour la préparation et l'encadrement des sportifs paralympiques et olympiques.

➤ Esport

- Soutien financier pour développer et démocratiser la pratique esportive par la mise en œuvre de projets innovants

➤ Sport Santé:

- Financement de créneaux sport santé (en lien avec le milieu médical)
- Pour plus d'informations : <https://www.departement13.fr/nos-actions/sport/les-engagements/le-plan-departemental-sport-sante-bien-etre>

➤ Sport féminin:

- Soutien financier pour développer et démocratiser la pratique sportive féminine par la mise en œuvre d'actions spécifiques

Bourse d'accompagnement social aux athlètes de haut niveau

- **Pour les athlètes de haut niveau**
- L'athlète doit impérativement :
 - Etre **domicilié** ou **inscrit dans un pôle dans le département**
 - Etre **licencié** dans un club du département
 - Etre inscrit sur les listes ministérielles au 1^{er} janvier 2025 dans l'une des 4 catégories : **Elite, Senior, Relève ou Espoirs**
- Dépôt du dossier de demande de bourse:

Plateforme : <https://subventions.departement13.fr/>

Dossier complet (documents et justificatifs) à déposer
entre le 2 janvier et le 9 février 2025



Tournée Sportive itinérante « Provence Terre de Sports »



Poursuite de la tournée itinérante intitulée « Provence Terre de sports » dans les villes des Bouches-du-Rhône, sous la forme d'un grand village olympique et paralympique, mobile, entièrement gratuit pour tous.



La tournée « la Provence Terre de sports » c'est :

- 1 village sportif modulable, écoresponsable et accessible à tous sur 2 ou 3 jours
- 28 disciplines olympiques et paralympiques proposées pour des initiations sur des supports originaux et innovants, des rencontres avec des sportifs de haut niveau, la découverte de la pratique de l'e-sport, notamment par la présence d'animations de réalité virtuelle.



A partir de 2025, la tournée sera ouverte à l'accueil de disciplines non olympiques, des disciplines nouvellement olympiques à Los Angeles en 2028 et des disciplines des sports d'hiver.



Remises de matériel sportif au mouvement sportif

21 remises effectuées depuis 2019 :

football, voile, tennis, judo, cyclisme, basketball, handball, badminton, rugby, gymnastique, cyclisme, breakdance, pétanque, tennis de table, sports de combat, badminton, athlétisme, escrime, tir à l'arc, escalade, tir sportif.

Plus de 5 150 personnes et 370 clubs ont participé aux cérémonies de remise et ont bénéficié de dotations.

En cours de programmation : golf, équitation, roller et skateboard, natation, canoë kayak, aviron, surf...





DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



LES **RENCONTRES** ASSOCIATIVES de Provence

SEPTEMBRE/NOVEMBRE 2024

